

RÈGLEMENT APPEL A MINI FILMA NOUVELLES VAGUES X BLOOM

1.DATES

La 3e édition du Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues aura lieu du **mardi 24 au dimanche 29 juin 2025**.

Les inscriptions sont ouvertes du **24 février au 6 avril 2025 à 23h59**

Les décisions du comité de sélection seront communiquées par email à partir de début juin 2025.

2. ÉLIGIBILITÉ DES FILMS

2.1. TYPE DE FILMS

La sélection des mini films est **compétitive**.

La sélection des mini films est ouverte aux:

- **Films courts de 90 secondes** (générique compris) datant de 2025 (fiction, documentaire, animation, IA).
- **Réalisés par toute personne de moins de 35 ans** en juin 2025
- **Thème** : Une déclaration d'amour, un cri d'indignation, un souvenir bercé par les flots, un souffle d'énergie, une contemplation poétique ou une vision à contre-courant... Que ce soit avec un smartphone, une caméra, de l'animation, de l'IA... A vous de jouer et de raconter l'océan, votre océan. . .

4 catégories seront primées :

- ⇒ Film le plus mobilisateur
- ⇒ Film le plus poétique
- ⇒ Film le plus pédagogique
- ⇒ Film le plus original

Ne seront pas considérés : les documentaires audiovisuels et télévisuels, les jeux vidéo et la création sonore, les œuvres de flux, les productions institutionnelles et contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire, les enregistrements d'événements et reportages audiovisuels, ainsi que toute œuvre présentant un caractère polémique, offensant, diffamatoire, ou autrement préjudiciable à l'image ou à la réputation d'autrui.

2.2. LA THÉMATIQUE DU FESTIVAL

Le Biarritz Film Festival – Nouvelles Vagues a pour objectif de mettre en valeur la jeune génération, en accueillant les cinéastes de demain. En 2025, le festival met en lumière l'importance de la protection des océans et s'unit naturellement à l'association BLOOM qui lutte contre leur destruction pour lancer un appel à projet de vidéos.

2.3. EXCLUSIVITÉ

Le festival exige l'exclusivité. Les mini films déjà diffusés sur les réseaux sociaux ou autres supports, festivals, télévision ou magazine ne sont pas autorisés.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et s'effectuent exclusivement sur le site internet du festival : www.nouvelles-vagues.org

Le visionnage des mini films par le comité de présélection se fait à partir de **liens téléchargeables** soumis directement dans la fiche d'inscription.

Toute inscription est **unique et définitive** : un mini film ne peut pas se réinscrire d'une année sur l'autre.

NUMERUS CLAUSUS : Les 100 premiers projets seront sélectionnés.

4. SELECTION ET MATERIEL

4.1. FRAIS DE LOCATION

Le festival ne couvre pas de frais de location pour les mini films sélectionnés en compétition.

4.2. RÉTRACTATION POST-SÉLECTION

Une fois la sélection annoncée, l'ayant-droit s'engage à ne pas retirer le mini-film.

4.3. COPIES, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les mini films sélectionnés seront projetés en salle et sur la chaîne youtube du festival.

Merci de nous faire parvenir des fichiers .mov H264 et ProRes.

Les productions doivent s'assurer de la qualité (résolution, définition) et de la conformité des fichiers des mini films.

4.4. COPIES, SOUS-TITRAGE

Les mini films non francophones devront être fournis en version originale sous-titrée en français.

5. PROMOTION

Les mini films de la sélection pourront être projetés dans le cadre de reprises du festival, notamment du palmarès : les ayants-droits s'engagent à mettre à disposition gracieusement le matériel nécessaire au bon déroulement des projections.

6. PARTENAIRES VOD

Nos partenaires vod seront susceptibles de vous contacter pour proposer votre mini film sur leur plateforme

7. SELECTION DES PROJETS FINALISTES

Un comité de sélection composé d'étudiants et de collégiens choisiront 4 projets par catégorie.

Les finalistes seront contactés par mail après délibération du comité de sélection.

Les 16 finalistes seront invités à assister au festival (pass offert sur toute la durée).

L'annonce des 16 projets finalistes se fera le 8 juin. Les 16 projets seront soumis au vote du public jusqu'au festival. L'annonce des primés par catégorie se déroulera durant le festival.

8. RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Le Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978 (conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant).

L'association Festival International du Film de Biarritz et les responsables du festival sont chargés de régler tous les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus. Ils se réservent le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux participants.

Pour toute question : minifilma@nouvelles-vagues.org